

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit  
Identification du mélange:  
Dénomination commerciale:  
Dénomination commerciale: **EPOLIT® 157-M  
(Partie A - Résine)**
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Usage recommandé : Partie A du kit vernis en émulsion/dispersion mat à combiner avec la partie B du kit EPOLIT® 157-M  
Usages déconseillés : Toutes les utilisations qui ne figurent pas parmi les usages recommandés
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité  
CEFORA SAS  
Z.A.C En Prêle – 01480 Savigneux - France  
Téléphone +33 4 74 08 47 03  
8h-12h / 14h-17h du lundi au vendredi  
Personne chargée de la fiche de données de sécurité: [contact@cefora.fr](mailto:contact@cefora.fr)
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence  
CEFORA SAS  
Kurt Ramspeck  
GSM : + 33 6 20 55 21 20

## SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange selon le règlement CE 1272/2008 (CLP) :  
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).  
Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.  
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- 2.2. Éléments d'étiquetage  
Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.  
Pictogrammes de danger :



GHS07

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Identificateur du produit :

EC 204-809-1 2,4,7,9-TETRAMETHYL-5-DECYNE-4,7-DIOL

613-326-00-9 2-METHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence - Prévention :

P261 Éviter de respirer les vapeurs

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...

Conseils de prudence - Intervention :

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 0097 CAS: 64771-71-7 EC: 265-232-9 REACH: 01-2119475608-26 PARAFFINES NORMALES(PETROLES) SUPERIEURES À C10	GHS08 Dgr Asp. Tox. 1, H304 EUH:066		0 <= x % < 2.5
INDEX: 0059 CAS: 126-86-3 EC: 204-809-1 2,4,7,9-TETRAMETHYL-5-DECYNE-4,7-DIOL	GHS05, GHS07 Dgr Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412		0 <= x % < 2.5
INDEX: 613-326-00-9 CAS: 2682-20-4 EC: 220-239-6 2-METHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	GHS06, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1A, H317 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, H330 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1 EUH:071		0 <= x % < 2.5

## SECTION 4: Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés  
Aucune donnée n'est disponible.
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :  
Aucune donnée n'est disponible..

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- Non inflammable.
- 5.1. Moyens d'extinction
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.  
Ne pas respirer les fumées.  
En cas d'incendie, peut se former :  
- monoxyde de carbone (CO)  
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- 5.3. Conseils aux pompiers  
En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.  
Pour les secouristes :  
Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement  
Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.  
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques  
Aucune donnée n'est disponible.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

- Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.
- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Se laver les mains après chaque utilisation.  
Prévention des incendies :  
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.  
Equipements et procédures recommandés :  
Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.  
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.  
Equipements et procédures interdits :  
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités  
Aucune donnée n'est disponible.  
Emballage  
Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle  
Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.  
Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains



Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Type de masque FFP : Porter un demi-masque filtrant contre les aérosols à usage unique conforme à la norme NF EN149.

Classe : FFP2

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Liquide Visqueux.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non précisé.

Neutre.

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Intervalle de point d'éclair : PE > 100°C

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité : > 1

Hydrosolubilité : Diluable.

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

### 9.2 Autres informations

COV (g/l) : 38

Teneur en COV du produit prêt à l'emploi (A +B)

Liquide blanc en émulsion

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité  
Aucune donnée n'est disponible.
- 10.2. Stabilité chimique  
Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Aucune donnée n'est disponible.
- 10.4. Conditions à éviter  
Craint le gel
- 10.5. Matières à éviter  
Aucune donnée n'est disponible
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
La décomposition thermique peut dégager/former :
  - monoxyde de carbone (CO)
  - dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques  
Aucune donnée n'est disponible.
  - 11.1.1. Substances  
Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.
  - 11.1.2. Mélange  
Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

## SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1. Toxicité  
Mélanges : Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.
- 12.2. Persistance et dégradabilité  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.4. Mobilité dans le sol  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.6. Autres effets néfastes  
Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.
- 13.1. Méthodes de traitement des déchets  
Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.  
Déchets :  
La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.  
Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.  
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :  
Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.  
Remettre à un éliminateur agréé.

Codes déchets (Décision 2014/955/CE, Directive 2008/98/CEE, relative aux déchets dangereux) :

08 01 11 \* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

#### SECTION 14: Informations relatives au transport

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.  
Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2013 - IMDG 2012 - OACI/IATA 2013).

#### SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2020/217

Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

Etiquetage des COV présents dans les vernis, peintures et dans les produits de retouche de véhicules (2004/42/CE) :

La teneur en COV de ce produit, prêt à l'emploi, est de maximum 38 g/l.

Les valeurs limites européennes de COV dans le produit (catégorie II A<sub>j</sub>) prêt à l'emploi sont de 140 g/l maximum (2007/2010).

Etiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (Arrêté du 19 avril 2011) :



Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

#### SECTION 16: Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Les produits mentionnés peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisés avec précaution. Même si certains risques sont décrits dans cette FDS, il n'existe aucune garantie qu'il s'agit des seuls risques existants.

Nous nous attendons à ce que vous compreniez tout le contenu de cette FDS et vous conseillons de la lire entièrement.

Aucune des informations contenues dans la présente ne constitue une offre de vente d'un quelconque produit.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Ces produits ne doivent être utilisés que pour des applications industrielles ou professionnelles. Ils ne doivent pas être utilisés pour le domaine du bricolage (DIY=Do It-Yourself)

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse ( Water Hazard Class).